

Mende, le 23 janvier 2026,

Mesdames, Messieurs les Maires
Mesdames, Messieurs les Présidents

Réf : LS/EA/CM/JP/AM
Objet : Promotion interne 2026

Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents,

Le Président du Centre de Gestion, assisté d'une Commission composée d'élus du Conseil d'Administration, établit l'arrêté de liste d'aptitude dans le cadre de la Promotion Interne. En conséquence, les dossiers d'inscriptions pour la session 2026 sont à votre disposition, y compris pour la promotion dérogatoire des secrétaires généraux de mairie.

Vos dossiers d'inscription complets, pour les agents que vous souhaitez proposer, devront nous être parvenus **au plus tard le 20 février 2026**. Cette date est impérative afin que les dossiers soient étudiés.

J'attire particulièrement votre attention sur l'obligation que les agents proposés soient à jour des formations statutaires (notamment de professionnalisation) au travers des attestations de suivi délivrées par le CNFPT (**les dossiers non justifiés par ces attestations de formation et par des lignes directrices de gestion en vigueur ne pourront pas être étudiés**).

Je vous rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque employeur de vérifier, dans les dossiers qu'il transmet, que les agents remplissent les conditions requises pour une promotion.

Les documents d'aide au contrôle ci-joints (conditions d'accès et dossiers vierges) sont accessibles sur le site Internet www.cdg48.fr dans la rubrique « RH-juridique / Documentation / fiches de procédure / Promotion interne 2026 ».

Le service « Gestion Carrières – R.H » est à votre écoute pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Président,



Laurent SUAU

